

Délibération du Conseil Municipal du 30 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 Mars, à 18 h 30, les élus de la Commune de Silly Le Long se sont réunis en la Salle Guy Couturier, sous la présidence de Monsieur Nicolas CORNIQUET, Maire.

Convocation du : 24 Mars 2026

Membres élus : 15

Présents : 14

Étaient présents :

Monsieur Nicolas CORNIQUET : **Maire**

Madame Nadine ARNOUX, Monsieur Christian COURTAT : **Adjoint au Maire**

Madame Cécile BRICOUT, Monsieur Jean-Michel OUBRADOUS, Madame Nathalie VIGNAL, Monsieur Philippe PONS, Madame Danièle CHABOT, Monsieur Damien VECTEN, Madame Laura ARÇON, Monsieur Guillaume CHARTIER, Madame Véronique DA SILVA CAMACHO, Monsieur Stéphane MANDRET, Madame Isabelle DUMON : **Conseillers Municipaux**

Était absente excusée :

Madame Claire LE VALLOIS

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Versement des indemnités de fonction**
- 2) **Composition des commissions municipales et comités**
- 3) **Désignation des délégués auprès des organismes extérieurs**
- 4) **Règlement intérieur du Conseil Municipal**
- 5) **Avis du Conseil sur la demande d'enregistrement présentée par la société DHL SUPPLY CHAIN FRANCE HOLDING**

Conformément à l'article L.2121-15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, désigné au sein du Conseil ; Madame Cécile BRICOUT accepte cette fonction.

Approbation du procès-verbal du 20 Mars 2026 par le Conseil Municipal signé par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance Monsieur Guillaume CHARTIER.

15/2026 Versement des indemnités de fonction

Le Conseil Municipal de la commune de Silly le Long,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 et R.2123-23,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers délégués ;

Le Conseil Municipal approuve , à l'unanimité :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux.



Le Maire rappelle que le taux maximal de l'indemnité du Maire est de 55,7 %, pour les adjoints de 21,38 % et pour les conseillers délégués de 4 %. Le Conseil Municipal a l'obligation de voter le taux maximum alloué au Maire, sauf si celui-ci fait une demande inférieure, ce qui est le cas.

Les taux sont les suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L.2123-24-1 :

- Maire : 51,20 %
- 1^{er} Adjoint : 19,38 %
- 2^{ème} Adjoint : 17,38 %
- 3 Conseillers délégués : 3,5 %

Article 2 : Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 65311 du budget communal.

Article 4 : Un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.

16/2026 Composition des commissions municipales et comités

Commune de Silly le Long,

Vu l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales qui précise que le Conseil Municipal peut former des commissions municipales,

Considérant qu'il est nécessaire, dans le cadre d'une bonne marche de l'administration municipale, suite à une nouvelle élection du Maire et des Adjointes, de procéder au renouvellement des membres des commissions municipales,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur Nicolas CORNIQUET, Maire de Silly Le Long, propose la mise en place des commissions suivantes :

- **DECIDE** de constituer les commissions suivantes :

- 1^{er} Commission Finances et budget
- 2^e Commission Urbanisme
- 3^e Commission Sécurité
- 4^e Commission Travaux et Patrimoine
- 5^e Commission Personnes Agées
- 6^e Commission Sports, Loisirs, Fêtes, Culture, Salle Multifonction
- 7^e Commission Appel d'offres (le Maire et 4 membres)
- 8^e Commission Cimetière
- 9^e Commission Communication et Informations
- 10^e Commission Environnement / Espaces verts
- 11^e Commission Cantine
- 12^e Commission CCAS
- 13^e Comité consultatif

Et qu'elles seront composées comme suit :

- ✓ Maire étant Président de droit des commissions municipales. En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, un vice-président désigné au sein de la commission le remplace en sa qualité de Président.
- ✓ De membres titulaires et suppléants, élus par le Conseil Municipal, en son sein

Conseil Municipal du 30 Mars 2026



- **DECIDE** de procéder au vote à main levée.
- **PROCEDE** à l'élection des membres des commissions suivantes :

Pour ces commissions ont été élus :

1^{er} Commission Finances et Budget :

Vice-président : Madame Nadine ARNOUX

Se propose de prendre part à la commission : L'ensemble du Conseil Municipal formera la commission Finances et Budget sauf Madame Claire LE VALLOIS, absente.

2^e Commission Urbanisme :

Vice-président : Monsieur Jean-Michel OUBRADOUS

Se proposent de prendre part à la commission : Monsieur Christian COURTAT, Madame Nadine ARNOUX, Madame Nathalie VIGNAL, Monsieur Philippe PONS, Monsieur Damien VECTEN, Monsieur Guillaume CHARTIER et Madame Véronique DA SILVA CAMACHO.

3^e Commission Sécurité :

Vice-président : Monsieur Jean-Michel OUBRADOUS

Se proposent de prendre part à la commission : Monsieur Christian COURTAT, Madame Nathalie VIGNAL, Monsieur Philippe PONS, Monsieur Damien VECTEN, Madame Laura ARÇON et Madame Isabelle DUMON.

4^e Commission Travaux et Patrimoine :

Vice-président : Monsieur Christian COURTAT

Se proposent de prendre part à la commission : Madame Nadine ARNOUX, Madame Cécile BRICOUT, Monsieur Jean-Michel OUBRADOUS, Monsieur Philippe PONS, Madame Nathalie VIGNAL, Monsieur Damien VECTEN et Monsieur Guillaume CHARTIER.

5^e Commission Personnes Agées :

Vice-président : Madame Danièle CHABOT

Se proposent de prendre part à la commission : Madame Cécile BRICOUT, Madame Nathalie VIGNAL, Monsieur Philippe PONS, Madame Véronique DA SILVA CAMACHO et Madame Isabelle DUMON.

6^e Commission Sports, Loisirs, Fêtes, Culture et Salle Multifonction :

Vice-président : Madame Nathalie VIGNAL

Se proposent de prendre part à la commission : Madame Nadine ARNOUX, Madame Cécile BRICOUT, Monsieur Philippe PONS, Madame Danièle CHABOT, Madame Laura ARÇON, Madame Véronique DA SILVA CAMACHO, Monsieur Stéphane MANDRET ET Madame Isabelle DUMON.

7^e Commission Appel d'offres :

Le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il faut 5 membres pour cette commission.

Se proposent de prendre part à la commission : Monsieur Nicolas CORNIQUET, Monsieur Christian COURTAT, Monsieur Jean-Michel OUBRADOUS, Monsieur Damien VECTEN et Madame Laura ARÇON.

8^e Commission Cimetière :

Vice-président : Monsieur Christian COURTAT

Se proposent de prendre part à la commission : Monsieur Jean-Michel OUBRADOUS ET Madame Isabelle DUMON.

9^e Commission Communication et Informations :

Vice-président : Madame Nadine ARNOUX

Se proposent de prendre part à la commission : L'ensemble du Conseil Municipal formera la commission Communication et Information sauf Madame Claire LE VALLOIS, absente.



10^e Commission Environnement / Espaces verts :**Vice-président** : Monsieur Philippe PONS**Se proposent de prendre à la commission** : Monsieur Christian COURTAT, Madame Nadine ARNOUX, Madame Nathalie VIGNAL, Monsieur Damien VECTEN, Monsieur Guillaume CHARTIER et Madame Isabelle DUMON.11^e Commission Cantine :**Vice-président** : Madame Cécile BRICOUT**Se proposent de prendre part à la commission** : Monsieur Philippe PONS, Madame Danièle CHABOT et Madame Isabelle DUMON.12^e Commission CCAS :**Vice-président** : Madame Nadine ARNOUX**Se proposent de rejoindre la commission** : Monsieur Jean-Michel OUBRADOUS, Madame Danièle CHABOT, Monsieur Stéphane MANDRET et Madame Isabelle DUMON.

Les commissions sont approuvées, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

13^e Comité consultatif :

- ✓ Eglise – cimetière - Travaux

L'article L 2121-22 du CGCT stipulant que les commissions sont composées exclusivement de conseillers municipaux, le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place des comités consultatifs ouverts aux administrés qui souhaitent participer à la vie de la commune. Il rappelle qu'il est possible de mettre en place de nouveaux comités si besoin en cours de mandat, après avis du Conseil Municipal. Monsieur le Maire propose de mettre en place un comité consultatif, sous réserve que des candidats répondent à notre proposition. Il est rappelé que ces membres émettent des conseils et avis ; les décisions sont toujours prises par le Conseil Municipal.

La mise en place d'un comité est approuvée, à l'unanimité.

17/2026 Désignation des délégués auprès des organismes extérieurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

Vu, l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel « Le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. »

Le Maire rappelle aussi qu'il peut être procédé à tout moment et pour le reste de la durée du mandat à une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

1^e Syndicat d'assainissement :**Titulaires** : Monsieur Nicolas CORNIQUET, Monsieur Christian COURTAT**Suppléants** : Monsieur Guillaume CHARTIER, Monsieur Damien VECTEN2^e SE60 :

Monsieur Nicolas CORNIQUET

3^e SMOTHD :**Titulaires** : Monsieur Nicolas CORNIQUET**Suppléants** : Monsieur Jean-Michel OUBRADOUS

4^e ADICO :

Titulaire : Madame Nadine ARNOUX

Suppléant : Monsieur Nicolas CORNIQUET

5^e SISN :

Titulaire : Monsieur Guillaume CHARTIER

Suppléant : Monsieur Damien VECTEN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la liste de ses représentants auprès des organismes extérieurs.

18/2026 Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose le règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune de Silly le Long

Population : environ 1200 habitants

PRÉAMBULE

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer les règles d'organisation et de fonctionnement du conseil municipal, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

ARTICLE 1 – PÉRIODICITÉ DES SÉANCES

Le Conseil Municipal se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation du Maire. Il peut être réuni chaque fois que le Maire le juge utile ou à la demande motivée d'au moins un tiers des conseillers municipaux.

ARTICLE 2 – CONVOCATION

La convocation est adressée par le Maire au moins 3 jours francs avant la séance. Elle indique les questions inscrites à l'ordre du jour et est accompagnée des documents nécessaires à l'examen des affaires.

ARTICLE 3 – ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est fixé par le Maire. Toute question proposée par un conseiller peut être inscrite à l'ordre du jour si elle est transmise dans un délai raisonnable avant l'envoi des convocations.

ARTICLE 4 – ACCÈS AUX SÉANCES

Les séances du Conseil Municipal sont publiques, sauf décision contraire prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

ARTICLE 5 – QUORUM

Le Conseil Municipal ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle convocation est envoyée dans un délai de 3 jours.



ARTICLE 6 – PRÉSIDENCE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal est présidé par le Maire ou, en son absence, par un adjoint dans l'ordre du tableau.

ARTICLE 7 – DÉROULEMENT DES SÉANCES

Le Maire ouvre la séance, vérifie le quorum et dirige les débats. Chaque point inscrit à l'ordre du jour est présenté, discuté puis soumis au vote.

ARTICLE 8 – PRISE DE PAROLE

La parole est accordée par le Maire. Les conseillers s'expriment dans le respect des autres membres et du bon déroulement de la séance. Le Maire peut limiter le temps de parole si nécessaire.

ARTICLE 9 – VOTES

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, celle du Maire est prépondérante. Le vote a lieu à main levée, sauf demande de scrutin secret.

ARTICLE 10 – PROCÈS-VERBAL

Un procès-verbal est établi après chaque séance. Il est approuvé par le Conseil Municipal et validé par le Maire et le secrétaire de séance lors de la séance suivante.

ARTICLE 11 – QUESTIONS ORALES

Les conseillers peuvent poser des questions orales en fin de séance. Elles doivent être transmises au Maire avant la séance si possible.

19/2026 Avis du Conseil sur la demande d'enregistrement présentée par la société DHL SUPPLY CHAIN FRANCE HOLDING

La commune a reçu un dossier de consultation du public concernant la construction et l'exploitation d'un entrepôt dans la ZAC de notre commune par la société DHL SUPPLY CHAIN FRANCE HOLDING, en vue de l'implantation d'un bâtiment à usage d'activité logistique et de bureaux d'une surface d'environ 29 000 m².

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la demande d'enregistrement dans un délai allant de l'ouverture à 15 jours suivant la fin de la consultation du public, soit entre le 19 Mars 2026 et le 1^{er} Mai 2026 inclus.

Le Conseil donne un avis favorable à l'implantation de la société DHL SUPPLY CHAIN FRANCE HOLDING : 1 voix contre (Monsieur Jean-Michel OUBRADOUS) et 6 absentions (Madame Cécile BRICOUT, Madame Nathalie VIGNAL, Monsieur Philippe PONS, Madame Danièle CHABOT, Monsieur Guillaume CHARTIER et Madame Laura ARÇON).

Questions diverses :

Conseillers délégués : Le Maire est seul chargé de l'administration de la commune. Toutefois, il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des conseillers municipaux.



Les adjoints disposent d'un droit de priorité sur les conseillers municipaux, mais le Maire n'est pas tenu de respecter le rang des adjoints. Le Maire ne peut confier une délégation à un conseiller municipal qu'à la condition que chaque adjoint soit pourvu d'au moins une délégation de fonction. Il a ainsi confié, par arrêté de délégation :

✓ **A Monsieur Christian COURTAT :**

- Travaux et maintenance ;
- Cimetière
- L'encadrement du personnel dans le domaine des tâches afférentes à la gestion des services techniques et au personnel affecté à l'entretien de la mairie, le Maire conservant les attributions de chef du personnel.

✓ **A Madame Nadine ARNOUX :**

- Finances et budgets ;
- Communication ;
- Aide sociale

✓ **A Madame Cécile BRICOUT :**

- Cantine ;
- École ;
- L'encadrement du personnel dans le domaine des tâches afférentes à la gestion de la cantine et aux ATSEM ;
- État Civil : célébration des mariages, PACS, reconnaissance et baptême civil.

✓ **A Monsieur Jean-Michel OUBRADOUS :**

- Instruction urbanisme ;
- Sécurité, pouvoir de police du Maire ;
- État civil : célébration des mariages, PACS, reconnaissance et baptême civil.

✓ **A Madame Nathalie VIGNAL :**

- Salle multifonction Guy Couturier ;
- Relation avec les associations ;
- Organisation des animations communales ;
- Communication (en l'absence du 2e adjoint) ;
- État civil : célébration des mariages, PACS, reconnaissance et baptême civil.

- **Invitation 100 ans foot :** Le Maire informe le Conseil de l'invitation au repas des 100 ans de l'AS Silly Le Long (foot), le 23 Mai 2026.
- **Projet danse :** Madame Laura ARÇON présente le projet au Conseil Municipal. Le Conseil donne un avis favorable.
- Monsieur MANDRET a été approché par un administré pour organiser des animations de volley sur le city stade. Ce projet a reçu un avis favorable du Conseil et les conditions de mise en œuvre doivent être étudiées.
- Monsieur OUBRADOUS demande des précisions sur le bornage effectué Chemin de Versigny. Monsieur VECTEN et Monsieur CHARTIER présentent leur projet de création d'une lagune annexe au méthaniseur. Ce projet permettra de diminuer la circulation d'engins agricoles liée à cette activité.

La séance est levée à 20h25

15/2026	Versement des indemnités de fonction
---------	--------------------------------------

Conseil Municipal du 30 Mars 2026



16/2026	Composition des commissions municipales et comités
17/2026	Désignation des délégués auprès des organismes extérieurs
18/2026	Règlement intérieur du Conseil Municipal
19/2026	Avis du Conseil sur la demande d'enregistrement présentée par la société DHL SUPPLY CHAIN FRANCE HOLDING

Nicolas CORNIQUET	Maire	Présent
Christian COURTAT	Adjoint au Maire	Présent
Nadine ARNOUX	Adjoint au Maire	Présente
Cécile BRICOUT	Conseillère Municipale	Présent
Jean-Michel OUBRADOUS	Conseiller Municipal	Présent
Nathalie VIGNAL	Conseillère Municipale	Présente
Philippe PONS	Conseiller Municipal	Présent
Danièle CHABOT	Conseillère Municipale	Présente
Damien VECTEN	Conseiller Municipal	Présent
Laura ARÇON	Conseillère Municipale	Présente
Guillaume CHARTIER	Secrétaire de séance	Présent
Véronique DA SILVA CAMACHO	Conseillère Municipale	Présente
Stéphane MANDRET	Conseiller Municipal	Présent
Isabelle DUMON	Conseillère Municipale	Présente
Claire LE VALLOIS	Conseillère Municipale	Absente excusée

